

# Inspecteur adjoint en urbanisme

## Affichage de poste

La Municipalité de Chertsey doit combler deux (2) postes d'inspecteur adjoint en urbanisme. En vertu des articles 8.05 et 8.06 de la convention collective, le poste est affiché à l'interne, du 27 mai au 2 juin 2021 inclusivement. Notez que le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte.

### **SOUS L'AUTORITÉ DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT, LE TITULAIRE DU POSTE DOIT :**

- Assurer la réception de l'urbanisme et répondre à toutes les questions posées par les citoyens, directement au comptoir, au téléphone et par courriel et, s'il y a lieu, en faire le suivi avec les membres du service;
- Soumettre au supérieur immédiat les cas complexes accompagnés des recommandations;
- Effectuer les inspections requises relativement aux plaintes et requêtes;
- Rédiger, lorsque requis, les avis et constats d'infraction, ainsi que tous les documents nécessaires à une procédure légale et agir en tant que témoin en cour municipale ou toute autre instance;
- Consigner l'ensemble de ses interventions dans le gestionnaire municipal;
- Effectuer, au besoin, l'ensemble des recherches juridiques, réglementaires et autres du Service de l'urbanisme et de l'environnement;
- Collaborer au sein de l'équipe dans des questions d'urbanisme;
- Toutes autres tâches connexes.

### **EXIGENCES**

- Détenir un diplôme d'études collégiales ou une attestation d'études collégiales en aménagement du territoire ou en urbanisme;
- Une combinaison de formation et d'expérience pourra aussi être considérée;
- Expérience de travail d'au moins un (1) an dans un poste similaire;
- Posséder une bonne connaissance des logiciels de la firme PG Solutions;
- Posséder une bonne connaissance des logiciels usuels de la suite Microsoft Office;
- Être titulaire d'un permis de conduire valide;
- La maîtrise de soi, l'entregent, le sens de la communication et de l'organisation, l'autonomie, le dynamisme et la capacité à travailler en équipe sont des atouts.

### **CONDITIONS**

Temps plein - 35 heures / semaine.

Le salaire est établi en fonction de la convention collective en vigueur.

Date de début d'emploi : dès que possible suite à l'obtention du poste.

### **POUR POSTULER**

En vertu des dispositions des articles 8.05 et 8.06 de la convention collective en vigueur, les employés intéressés, à l'intérieur de l'unité concernée (cols blancs), doivent transmettre leur candidature par écrit à Mme Amélie Grenier, conseillère en urbanisme, au courriel [agrenier@chertsey.ca](mailto:agrenier@chertsey.ca) **au plus tard le 9 juillet 2021 à 16 h.**